Université Paris Nanterre
UFR SITEC

Ville-d'Avray, le 9 octobre 2026

Relevé de délibérations du Conseil exceptionnel de l'UFR SITEC du vendredi 9 octobre 2026 – 10h30, en visio sur Teams

Membres présents :

Membres de droit : Nawaz Burokur.

Membres élus : Cécile Barth-Rabot, Orlane Bouenda, Delia Guijarro Arribas, Didem Koc, Adam Mecellem, Céline Million, Arthur Ouvrard, Gérard-Pascal Piau, Badr Eddine Ratni, Bruno Serio, Khanh Hung Tran.

Invité(e)s : Virginie Durand, Frédérique Gadot, Nathalie Jonglez de Ligne, Amanda Martinez-Gil, Géraldine Saint Surin.

Procurations : Laurent Gallimard donne procuration à Khanh Hung Tran. Hélène Aldeano donne procuration à Céline Million.

Le Conseil d'UFR se réunit exceptionnellement ce 9 octobre afin de soumettre au vote deux motions, portant sur la demande de réouverture des sites de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud, et contre la baisse des moyens alloués au service public de l'enseignement supérieur et en soutien aux mobilisations en cours. Après discussions et ajustements apportés en séance, le Conseil d'UFR se prononce sur les motions suivantes :

1- **Motion n°1 : pour la demande de réouverture des sites de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud : vote**

Le Conseil de l'UFR SITEC souhaite alerter sur les conséquences, à la fois en enseignement et en recherche, de la fermeture administrative de l'université. Le Conseil de l'UFR SITEC demande la réouverture de ses sites de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud pour que les enseignements, avec toutes leurs spécificités (travaux pratiques et utilisation de matériel), et les activités de recherche puissent se tenir en présentiel. Cette réouverture doit aussi permettre de débattre collectivement des enjeux en cours, sans pénalisation des personnes mobilisées.

Vote : 11 pour, 2 abstentions.

2- **Motion n°2 : contre la baisse des moyens alloués au service public de l'enseignement supérieur et en soutien aux mobilisations en cours : vote**

En soutien aux mobilisations en cours, le Conseil de l'UFR SITEC dénonce la baisse des moyens alloués au service public de l'enseignement supérieur. Cette baisse, imposée dans une optique de "retour à l'équilibre", se traduit de différentes manières et notamment par :
1°) la baisse des montants programmés sur les lignes budgétaires permettant le bon déroulement de nos activités de formation et de recherche ;
2°) la transformation d'une part croissante des responsabilités administratives en travail bénévole (la responsabilité d'un parcours de master ne figure même plus dans le référentiel, le temps alloué pour le suivi des études dans un contexte de dégradation de la santé des étudiants est, pour une formation, de 6 minutes par an et par étudiant, etc.) ;
3°) l'annonce du gel de 64 postes sur 97 départs à la retraite prévus pour les cinq prochaines années (gel qui va mécaniquement accroître la charge de travail de chacun et le recours à des vacataires précaires).
L'UFR SITEC s'inquiète de la dégradation des conditions de travail engendrée par ces baisses de moyens et alerte la tutelle sur l'épuisement croissant de ses personnels et sur l'impossibilité de continuer à accompagner ses étudiants et à accomplir correctement ses missions de formation et de recherche dans ces conditions.

Vote : 11 pour, 2 contre.

Les deux motions sont approuvées et seront transmises à la Présidence de l'Université Paris Nanterre.

Fin de la séance à 11h30.